Mémoire (2)

PAM2006-NSAN_

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Master en sciences infirmières - Namur**
Niveau de certification : **7** Cycle : **Deuxième cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
11	**29 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
PAM1012-NSAN	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département paramédical de Sainte-Elisabeth	Fabienne Lecris	Marie Erpicum	Naoual BOUMEDIAN Marie Erpicum Julien GRANDJEAN

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Master en sciences infirmières	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'UE Mémoire (2) accompagne l'étudiant dans la poursuite et l'aboutissement du processus de recherche initié dans l'UE Mémoire (1), en mettant l'accent sur ses phases méthodologique, analytique et de diffusion. Elle mobilise les savoirs et compétences développés au cours du Master afin de conduire une démarche scientifique rigoureuse, d'analyser et discuter les résultats, d'en dégager les implications pour les pratiques infirmières et d'en assurer la diffusion auprès des parties prenantes et de la communauté scientifique. Elle développe également la capacité à exercer un regard critique sur sa propre production et celle de ses pairs, à articuler les travaux et à faire émerger de nouvelles perspectives de recherche dans une dynamique collaborative, afin de contribuer à la production, au partage et à l'évolution des savoirs infirmiers.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes, issues du référentiel de compétences des Masters en Sciences Infirmières en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Porter un regard critique sur les pratiques

- Analyser les pratiques du système à la lumière des résultats de la recherche scientifique

Assurer une communication interpersonnelle et interprofessionnelle pour garantir la continuité et la qualité des soins

- Animer des équipes de partenaires en fonction d'un but commun

Promouvoir un environnement de pratique éthique

- Développer sa connaissance et sa sensibilité aux questions d'éthique clinique et de bioéthique
- Créer un environnement de travail ou de recherche éthique

Promouvoir le respect des réglementations

- Diffuser les réglementations et leur actualisation
- Soutenir la mise en application des réglementations

Promouvoir la profession infirmière

- Démontrer des pratiques cliniques, de leadership, de formation et de recherche exemplaires
- Contribuer à travers ses activités à rendre la profession attractive et à en donner une image positive aux niveaux micro (patients), méso (organisation de soins) et macro (santé publique)

Exercer un leadership politique

- Exercer un processus d'influence politique pour contribuer à l'amélioration de l'expérience de santé des personnes
- S'impliquer dans des actions politiques visant au développement de la profession infirmière aussi bien dans le milieu professionnel qu'auprès du public
- Promouvoir la plus-value de la discipline infirmière

Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique

- Assurer une fonction de veille et de critique scientifique dans son domaine et à l'interface de plusieurs domaines
- Développer de façon continue des savoirs hautement spécialisés dans son domaine

Contribuer au développement de la science infirmière

- Créer une dynamique locale pour la mise en œuvre de projets de recherche scientifique

- Accompagner les étudiants et collègues infirmiers dans la réalisation d'un travail de recherche
- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner des projets locaux de recherche scientifique
- Collaborer à des projets de recherches nationaux et internationaux
- Communiquer les résultats de ses recherches lors d'événements scientifiques et dans la littérature scientifique

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant devra avoir démontré être capable d'/de :

• Appliquer une démarche scientifique exemplaire dans ses travaux de recherche, projets et/ou productions ;

• Rédiger et diffuser ses travaux sous forme d'un article scientifique et d'un poster ;

• Discuter, argumenter et poser un regard critique sur ses travaux ;

• Communiquer oralement et par écrit les résultats pertinents de ses travaux aux parties prenantes concernées ;

• Analyser et critiquer de façon constructive et bienveillante les travaux de ses collègues ;

• Faire les liens entre ses travaux et ceux de ses collègues dans une visée de synergie ;

• Proposer et accompagner des sujets de recherche complémentaires au sien.

CONTENU

Phases méthodologiques et analytiques du processus de recherche
Phase de diffusion et écriture scientifique

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Les supports de cours et ressources des UE Sciences infirmières, Méthodologie de la Recherche (1) (2), Mémoire (1) et Utilisation et critique des résultats de la recherche (EBN) sont à la base du processus de recherche appliqué dans l'UE Mémoire.

L'étudiant sera également amené à tenir compte des ressources et références des autres unités d'enseignement dont le sujet traité relève.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAM2006-RASI2 — Recherche appliquée en sciences infirmières (2)	https://moodle.henallux.be/course/view.php?id=54

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAM2006-RASI2 — Recherche appliquée en sciences infirmières (2)	29 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAM2006-RASI2 — Recherche appliquée en sciences infirmières (2)	**Travail en autonomie**, lectures et e-learning sur la base de ressources fournies, en fonction des besoins des participants **Séminaires** par groupes d'étudiants mettant en oeuvre une même méthode de recherche (quali versus quanti) **Suivi individuel** par le référent méthodologique (relecture ou intervision) **Classe inversée**

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Le mémoire consiste en l'application d'une démarche scientifique dans le cadre d'un travail de recherche qui s'inscrit dans la discipline infirmière et qui amène des réponses à une question reliée à la pratique professionnelle infirmière. Ce travail est initié dans le cadre de l'UE Mémoire (1), pré-requise à l'UE Mémoire (2).

Le suivi individuel prévu dans les activités pédagogiques de l'UE Mémoire (2) ne peut dès lors démarrer qu'à la condition que l'UE Mémoire (1) ait été validée au préalable.

Dans le cas exceptionnel où l'étudiant aurait les UE Mémoire (1) et (2) à son PAE, l'étudiant doit donc présenter la production écrite de Mémoire (1) au plus tôt et en obtenir une cote ≥ 12/20 (validant l'UE Mémoire (1) à ≥10/20), pour avoir accès à la poursuite du processus Mémoire (2).

L'étudiant est libre de changer de sujet après validation de l'UE Mémoire (1), à la condition de présenter un travail de qualité au moins équivalente lors du premier séminaire de Mémoire (2).

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation est structurée comme suit :

- un **travail écrit** au Q2 (50% de la cote finale). Remédiable en seconde session

- la **présentation et défense orale** au Q2 (50% de la cote finale). Remédiable en seconde session

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

Le non-respect des échéances fixées dans le règlement des mémoires implique la non autorisation de présenter et défendre en première session ou le report des épreuves à l'année académique suivante.

En première session, toute activité d'évaluation non présentée entrainera la note de 0/20 à l'UE (cf. REED).
La cote finale est constituée de la moyenne pondérée des différentes activités d'évaluation.

Les cotes du travail écrit et de la défense orale sont fixées par le jury de mémoire, sur la base d'une moyenne et médiane des notes remises par les différents membres du jury, des critères de la grille critériée d'évaluation, des enseignements dispensés durant le parcours académique de l'étudiant ainsi que de la qualité des mémoires défendus par les autres étudiants et, dans le cas d'une re-présentation de l'UE Mémoire (2), en regard de l'évolution du travail de l'étudiant.

Le non-respect des principes de confidentialité et d'anonymisation des données entraine une note de 0 pour la(les) activité(s) concernée(s), et ce, sans préjudice des sanctions complémentaires prévues par le REED.

Tout plagiat est formellement interdit et sanctionné conformément au règlement des études et des examens (REED).

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ASAM2006-RASI2 — Recherche appliquée en sciences infirmières (2)	**Le dépôt du travail écrit est conditionné au respect des règles établies dans le Règlement des mémoires et à l'accord de dépôt de l'enseignant -référent méthodologique.** Le travail écrit se présente sous la forme d'un article scientifique dont la structure, la forme et la mise en page répondent aux critères spécifiés dans le règlement des mémoires. **La présentation orale et défense du mémoire est conditionnée à l'accord du président de jury, sur la base du respect de l'échéancier et des règles de structure, forme et de mise en page relatives au travail écrit, spécifiées dans le Règlement des mémoires.** La présentation orale du travail est publique et réalisée sur la base d'une seule diapositive non animée (« poster ») répondant aux consignes de forme spécifiées dans le règlement des mémoires.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.